

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 29 novembre 2018

Membres présents :

Mesdames LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.

Messieurs Stéphane CERF, BOUVERET Xavier, KALLAL Ahmed, VILLAME Fabrice, Louis SIEVERT, Frédéric TOUBIN, Alban FAIVRE.

Membres excusés : Fabienne BLONDEAU et Jocelyne BISTON.

Secrétaire de séance : Mr Frédéric TOUBIN.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h05.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité.

2 – DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GENERAL

Madame le Maire indique qu'il manque des crédits au chapitre 011 – charges à caractère général. Il reste 1 447 € au chapitre. Il est proposé d'ajouter 8500€ de crédits pour pouvoir payer les dernières factures de fonctionnement de l'année sur ce chapitre.

Une décision modificative va être prise comme suit :

- compte 60 621 combustibles : + 4 000 € ;
- compte 615 228 autres bâtiments : + 4 500 € ;
- 023 / 021 virement entre les sections : - 8 500 € ;
- compte 21 318 autres bâtiments publics : - 8 500 €.

Décision prise à l'unanimité.

3 – ETAT D'ASSIETTE 2019

Madame le Maire rappelle l'état d'assiette 2019. Les parcelles 16-17-23-28-36 sont concernées. L'état d'assiette est validé à l'unanimité.

Constat général : les ventes en bloc sont de moins en moins pratiquées, les recettes sont perçues 2 à 3 années plus tard. Les contrats d'approvisionnement deviennent les plus répandus.

4 – CERTIFICATION FORESTIERE PEFC

Il s'agit d'encourager la gestion durable des forêts par le biais d'une certification, laquelle devient une condition d'accès aux marchés publics et privés. Il convient de renouveler l'adhésion de la commune à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans pour un coût de 320 €. Accord à l'unanimité.

5 – CONTRAT P@C ALTITUDE 800

A compter de 2018, le soutien financier accordé par le Département concernant les projets locaux se fera par des contrats P@C qui auront été établis sur une durée de 4 ans (2018-2021) à l'échelle du territoire de chaque

établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

S'agissant du soutien aux projets locaux, la répartition de l'enveloppe de 2 millions d'euros entre les opérations s'inscrivant dans le projet du territoire et répondant aux priorités du Département (volet A) et celles d'intérêt local (volet B) a été arrêtée comme suit par l'instance de concertation pour ce contrat :

- volet A : 75 % de l'enveloppe, soit 1 500 000 € ;
- volet B : 25 % de l'enveloppe, soit 500 000 €.

Il convient d'approuver ce contrat pour qu'il devienne opérationnel et de donner pouvoir au maire de le signer. Le contrat est approuvé à l'unanimité.

6 – SDIS : CONSTRUCTION DE LA FUTURE CASERNE

Le permis sera déposé à l'été 2019. Les sondages de sol seront réalisés cet hiver. Le plate-formage et l'achat du terrain seront faits en 2021. La construction débutera en 2022.

Un projet de participation financière est soumis, avec un montant de 88 283€ à répartir entre les 3 communes du Val soit 29 428 € à régler sur 3 exercices comptables.

Accord du Conseil municipal pour le projet de convention à l'unanimité.

7 – GARDE PARTICULIER BENEVOLE

Monsieur Alexandre Pasteur s'est proposé pour être garde particulier bénévole pour la commune de Sombacour. Il aimerait être reconnu pour une question d'assurance c'est pourquoi il fait une demande officielle, étant donné qu'il vient déjà aider pour la circulation lors de diverses manifestations et animations, ou lors des enterrements. Il serait là uniquement pour la sécurité et la circulation. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

8 – CLECT

CLECT : commission locale d'évaluation des transferts de charges.

La CLECT s'est réunie le 8 novembre dernier concernant l'évaluation des transferts de charges. Un rapport a été établi. Il appartient au Conseil municipal de le valider. Le Conseil municipal valide ce rapport à l'unanimité.

9 – TARIFS COMMUNAUX

Des problèmes sont relevés quant au ménage de la salle des fêtes. Il serait bien de créer un forfait ménage, ce qui impliquera de faire faire le ménage à un employé communal.

Après débat, il est décidé d'inclure ce supplément directement dans le prix de la location, soit 40 € de plus sur chaque tarif.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Commune nouvelle : la prochaine réunion aura lieu le 13 décembre à Goux-les-Usiers. La dernière réunion sur le sujet a exclu la possibilité de réunir 6 communes, pour rester plutôt avec 3 communes du Val d'Usiers. Toutefois, la commune d'Evillers sera invitée le 13 décembre. La Commune nouvelle pourrait voir le jour en 2020.

2 – Agence Postale : la demande de travaux a été validée. Pour bénéficier de l'aide, les travaux devront être terminés pour fin 2019. Les crédits seront inscrits au prochain budget.

3- Logement du presbytère : Madame Adeline Comte a donné son préavis au 12 février prochain. Une demande a été reçue. Le logement est attribué à Monsieur Thomas Sievert pour un loyer de 530 € hors charges.

Le nouveau logement dans l'ancienne école sera bientôt terminé. Une demande a été reçue. Le logement est attribué pour un loyer de 550 € hors charges à Madame Marie-Laure BONCZAK.

4- Trésorerie de Levier : tout ce qui concerne les impôts aux particuliers se trouvera désormais à Pontarlier, le trésor public de Levier se concentrant désormais sur les communes.

5 – Redevances de l'Agence de l'Eau : voici les taux pour 2019, en baisse, 0,27 €/m³ pour le redevance pour pollution domestique (au lieu de

0,29 €/m³) et 0,15 €/m³ au lieu de 0,155 €/m³ pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

6 – Camion pizzas : un camion pizzas Le Palermo s'installera sur la commune un soir par semaine de 17h30 à 21h30. Le Conseil municipal lui propose de venir le jeudi ou le vendredi soir. La responsable sera contactée.

7 – Le tennis de table présente une activité déficitaire pour le dernier exercice. Conscient des efforts menés tout au long de l'année pour trouver des fonds, il est décidé d'augmenter la subvention de 50 € soit 350€. Une délibération sera prise en ce sens.

8 – La cérémonie du 11 novembre a été une belle réussite. Madame le Maire remercie particulièrement les 3 conseillers membres du comité de pilotage pour leur investissement : Ahmed Kallal, Fabienne Blondeau et Louis Sievert.

9 – Eclairage public : estimation de la tranche conditionnelle 2019. Il s'agit de modifier les luminaires existants à forte puissance vers une solution plus économique en énergie. Deux possibilités : soit un abaissement de 70% pour un coût de 39 000 € HT soit un abaissement de 35% pour un coût de 16 000 € HT. Aucune décision n'a été prise. Une autre solution pourrait être examinée au printemps 2019.

10 – Demande pour l'installation de distributeurs de sacs pour ramasser les excréments des animaux domestiques : plusieurs pourront être installés au printemps vers la Poste, la mairie, la boulangerie et l'agorespace.

11 – PEDT : il est pratiquement terminé et sera bientôt présenté à la signature.

30% des familles ont un coefficient élevé, par conséquent, il est proposé d'instaurer deux tranches supplémentaires pour les tarifs.

12 – AG Val Ecole : l'association se porte bien et a pour objet le financement des sorties scolaires. Une nouvelle présidente a été élue, il s'agit de Madame Sonia Baud. La vente de sapins de Noël aura lieu le samedi 8 décembre et le goûter de Noël le samedi 15 décembre.

13 – Vente des brioches de l'ADAPEI : 190 brioches vendues pour un total de 1 183 € pour une moyenne de 6,23 € par brioche.

La séance est levée à 23h35.